

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2015

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 25 février 2015, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER
Patrick VOYER

Sont absents : Yvan BOURDEAU
Suzanne VERREAULT

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Véronique JOBIN, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 15-18

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire publique du 13 janvier 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-19

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire publique du conseil d'administration du RTC tenue le 13 janvier 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2015

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 15-20

Sur proposition de Mme France Hamel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 28 janvier 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Autorisation de dépense - acquisition d'un terrain à l'intersection de la 41e Rue et de la 1re Avenue, arrondissement Charlesbourg

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 13-94, du 26 juin 2013, le conseil d'administration du RTC autorisait l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de l'immeuble connu et désigné comme étant une parcelle du lot 1 035 681 du cadastre du Québec, faisant le coin nord-ouest de l'intersection 41^e Rue / 1^{re} Avenue, et ce, pour des fins d'utilités publiques particulières, à savoir, la construction et l'opération d'une station d'autobus tempérée pour desservir la clientèle du transport en commun du RTC;

CONSIDÉRANT que, selon cette résolution, le montant de la dépense pour procéder à l'acquisition devait faire l'objet d'une autorisation spécifique du conseil d'administration au moment de l'émission de l'avis d'expropriation ou au moment de l'acquisition de gré à gré;

Résolution 15-21

Sur proposition de Mme France Hamel, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 140 159 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition d'une parcelle du lot 1 035 681 du cadastre du Québec, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18011 et au règlement n° 219(1011).

Adoptée à l'unanimité

6. Acquisition de terrain – rue de la Faune, arrondissement Charlesbourg

CONSIDÉRANT que, dans son programme triennal d'immobilisations, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour la réalisation de différents projets.

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 13-10, du 30 janvier 2013, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 293 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses de 11 600 000 \$ pour l'achat de terrains;

CONSIDÉRANT que le RTC planifie le déploiement futur d'aires d'incitation à l'utilisation du transport en commun en périphérie de son réseau afin de favoriser le transfert modal vers l'autobus;

Résolution 15-22

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- *d'autoriser l'acquisition de gré à gré des lots 1 046 472 et 1 046 479 du cadastre du Québec situé sur la rue de la Faune, et ce, pour des fins d'utilités publiques, à savoir, la mise en place d'une aire d'incitation à l'utilisation du transport en commun pour desservir la clientèle du RTC;*
- *d'autoriser une dépense de 2 896 606 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition des lots 1 046 472 et 1 046 479 du cadastre du Québec;*
- *d'autoriser le directeur général du RTC à signer tout document nécessaire pour procéder à cette acquisition*

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18011 et au règlement n° 293(1102).

Adoptée à l'unanimité

7. Acquisition de terrain – intersection boul. Bastien et boul. Robert-Bourassa, arrondissement La Haute-St-Charles

CONSIDÉRANT que, dans son programme triennal d'immobilisations, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour la réalisation de différents projets.

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 13-10, du 30 janvier 2013, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 293 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses de 11 600 000 \$ pour l'achat de terrains;

CONSIDÉRANT que le RTC planifie le déploiement futur d'aires d'incitation à l'utilisation du transport en commun en périphérie de son réseau afin de favoriser le transfert modal vers l'autobus;

Résolution 15-23

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- *d'autoriser l'acquisition de gré à gré des lots 1 108 452 et 5 646 652 du cadastre du Québec, situés à l'intersection des boulevards Bastien et Robert-Bourassa, et ce, pour des fins d'utilités publiques, à savoir, la mise en place d'une aire d'incitation à l'utilisation du transport en commun pour desservir la clientèle du RTC;*
- *d'autoriser une dépense de 2 866 159 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition des lots 1 108 452 et 5 646 652 du cadastre du Québec;*
- *d'autoriser le directeur général du RTC à signer tout document nécessaire pour procéder à cette acquisition*

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18011 et au règlement n° 293(1107).

Adoptée à l'unanimité

8. Nomination de la secrétaire générale et de la secrétaire générale adjointe

CONSIDÉRANT l'article 46 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 15-24

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu :

- *de nommer M^e **Stéphanie Deschênes** pour occuper la fonction de secrétaire générale du RTC;*
- *de nommer M^e **Véronique Jobin** pour occuper la fonction de secrétaire générale adjointe du RTC;*

et ce, à compter du 27 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

9. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

10. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Rémy Normand désire informer la clientèle que tous les parcours Métrobus seront en mode Nomade dès le samedi 28 février. Il mentionne que la première étape d'implantation de Nomade temps réel a été franchie avec succès et que ça va très bien. Le RTC poursuit le déploiement du système et l'installation des équipements sur tous les autobus.

Également, M. Rémy Normand remercie très sincèrement M^e Véronique Jobin pour son excellent travail et sa collaboration au cours de la dernière année. M^e Jobin a occupé le poste de secrétaire générale en remplacement d'un congé de maternité.

11. Levée de l'assemblée

Résolution 15-25

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale